ILS EN PARLENT LE MIEUX

LES USAGERS

«Le CADA m'apporte à moi et mes enfants la stabilité, me guide dans la demande d'asile et m'oriente dans les démarches. J'ai aussi appris à me déplacer seule et à comprendre la ville de Limoges.»

L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

«Notre travail consiste à accompagner et soutenir les personnes en demande d'asile hébergées par le CADA. Nous les aidons à rédiger et constituer leur dossier de demande d'asile, tout en apportant une aide éducative au quotidien auprès des personnes.»

L'ENCADREMENT

«Le CADA est un outil essentiel pour la prise en charge des demandeurs d'asile qui y reçoivent un accompagnement dédié favorisant l'accès aux droits grâce à la plus-value d'une équipe spécialisée.»

NOUS CONTACTER

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

95, rue de Fougeras

87280 LIMOGES

05.55.34.70.44

secretariat.cada@arsl.eu

ARSL

Siège Social

8, rue Boileau - 1er étage

87350 PANAZOL

www.arsl.eu

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

ARSL

La solidarité au coeur des territoires

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

HÉBERGER ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE EN ATTENTE DE DÉCISION

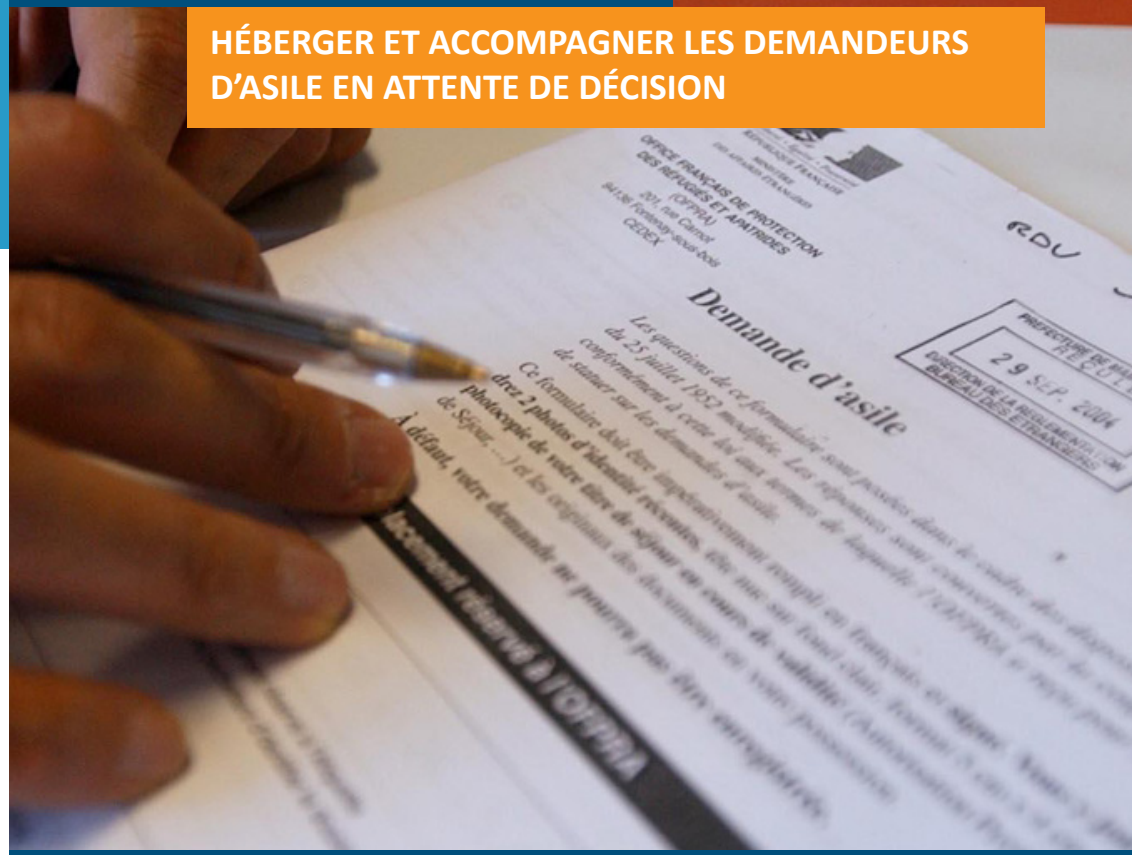

www.arsl.eu

©amisep.fr

L'ASSOCIATION ARSL

L'ARSL est une association loi 1901 qui vise à lutter contre toutes les formes d'exclusions, dans ce cadre, elle intervient auprès de différents publics : personnes sans domicile fixe, personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale, personnes victimes de violences, mineurs non accompagnés, jeunes placés sous protection de l'enfance, demandeurs d'asile, personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Organisée en deux pôles d'activités, le pôle urgence insertion et le pôle citoyenneté avenir, l'ARSL est forte de son expérience depuis sa création en 1961. Les professionnels de l'ARSL interviennent au près de plus de 6000 personnes chaque année et leur offre un accompagnement digne.

LE CADA

Depuis 2002, les professionnels du CADA assurent l'hébergement, l'accompagnement social, médical et juridique des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur dossier de demande d'asile. Le Centre d'Hébergement pour Demandeurs d'Asile est un établissement du Dispositif National d'Accueil géré par l'OFII.

Les missions du CADA sont plurielles :

- Veiller au respect des droits des usagers (en lien avec la loi du 2 janvier 2002);
- Permettre la scolarisation des enfants, la formation, l'apprentissage de la langue française,
- Favoriser l'accès à l'autonomie des personnes et leur inclusion dans la société d'accueil,
- Préparer la sortie en fonction de la suite donnée à l'instruction de la demande d'asile.

SES VALEURS

LE RESPECT

L'acueil de chaque personne dans le respect de sa langue et de sa culture.

LA SOLIDARITÉ

Le développement régulier du réseau partenarial associatif sur le territoire.

L'ÉQUITÉ

La considération de la singularité de chacun et l'adaptation à chaque situation.

LES PARTENAIRES

Les acteurs des institutions administratives et juridiques en lien avec la demande d'asile.

Les acteurs du service public en lien avec l'éducation, la sécurité et l'accès aux droits.

Les acteurs du soin et de la santé mentale.

Les acteurs de la solidarité sur le territoire.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les demandeurs d'asile en cours de procédure.

L'ACCUEIL ET L'HÉBERGEMENT

Héberger les demandeurs d'asile dans des logements, la plupart en cohabitation, répartis dans plusieurs villes autour de Limoges.

Assurer aux demandeurs d'asile l'accès à des conditions d'hébergement dignes.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-JURIDIQUE

Accompagner socialemenent et administrivement les demandeurs d'asile dans la constition du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et le cas échéant, de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile).

L'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SANTÉ

Permettre l'accès aux soins et à la santé avec l'ouverture et le maintien des droits auprès de l'assurance maladie.

Orienter les demandeurs d'asile vers des médecins généralistes et spécialistes, si nécessaire.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS

Mettre en place un lien avec les équipes pédagogiques des écoles où les enfants sont scolarisés.

Garantir la continuité de la scolarisation des enfants.